

# Les femmes dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle

La place de la femme dans la société est un objet de débat au XIX<sup>e</sup> siècle. L'industrialisation éloigne la femme de l'image de gardienne du foyer ou de la paysanne. Souffrant de l'absence de droits politiques, des pionnières luttent pour exercer des métiers d'« hommes » alors que, dans le même temps, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans la classe ouvrière. Quelles sont les grandes avancées de la condition féminine au XIX<sup>e</sup> siècle ?

## I. La femme : entre préjugés et privation de libertés

- Dans la société, le Code Napoléon marque un certain retour en arrière pour la condition féminine. En effet, revenant sur les dispositions prises lors de la révolution française, le Code civil replace la femme sous la dépendance et l'autorité de son père puis de son mari. L'article 213 proclame que « le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». L'égalité des droits n'est pas une réalité : l'adultère de la femme est passible de prison quand la même faute pour un homme n'est sanctionnée que d'une amende.
- Malgré le rôle qu'ont joué les femmes durant la révolution (Olympe de Gouges et sa déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, les sans-culottes féminines de 1789...), les femmes restent exclues de la vie politique. Si en 1848 la France établit un suffrage universel, celui-ci n'est que masculin. De fait, la moitié de la nation ne peut s'exprimer. Même les partisans de la république et de l'égalité des droits, sont réticents à accorder aux femmes un droit de vote, craignant que la femme soit influencée par le père, le mari, ou le prêtre !

## II. Une société qui évolue, une place qui s'affirme

- Pourtant la place de la femme évolue et le travail féminin est une réalité. En France, un tiers de la population active est féminin en 1866, sans compter les femmes d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants participant à l'activité de leur mari mais qui n'entrent pas en compte dans ce recensement. Elles bénéficient du droit syndical et de grève. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Code du travail leur accorde la libre disposition de leur salaire, un congé maternité et la possibilité d'être électrices et éligibles aux tribunaux des prud'hommes. Mais les discriminations demeurent : l'égalité salariale ou l'accès aux emplois qualifiés n'est pas une réalité pour les femmes.

## III. De la revendication aux nouveaux droits

- Les mouvements féministes s'organisent en Europe et en France. Éloignées du champ politique, les femmes se regroupent en association, créant des organes de presse afin de faire avancer leurs causes. Ces mouvements féminins sont divers : associations d'ouvrières, sociétés philanthropiques ou d'assistance aux travailleuses gérées par la bourgeoisie.
- Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de femmes sont considérées comme des pionnières car elles exercent pour la première fois un métier réservé aux hommes ou accèdent à une charge jamais occupée par une femme.

Julie-Victoire Daubié	Première bachelière	1861
Madeleine Brès	Première femme médecin	1884
Clémence Royer	Première professeure à la Sorbonne	1884
Duchesse d'Uzès	Première femme à détenir un permis de conduire	1897
Marie Curie	Première femme à être récompensée par un prix Nobel	1903

- Les Françaises n'obtiennent pas le droit de vote avant 1944 alors que les Finlandaises ou les Norvégiennes bénéficient déjà de ce droit à la veille de la Première Guerre mondiale.